

**ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX**

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

**COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)**

**COLLEGE F - AUTRES PERSONNELS**

Vu le code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,  
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,  
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,  
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

**LE PRESIDENT**

**ARRETE**

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nbre de sièges à pourvoir	1
Nbre d'inscrits	812
Nbre d'emargements	424
Nbre de votants	424
Nbre de bulletins blancs et nuls	10
Nbre de suffrages exprimés	414
Nbre d'enveloppes	424

Taux de participation	52,22
-----------------------	-------

CANDIDATS	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de siège à la majorité	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES			
Liste 1 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	72	22	3	97	0	0
Liste 2 : Liste intersyndicale CGT - Snasub - FSU - Non-Syndiqué-e-s	112	36	5	153	0	0
Liste 3 : SNPTES	90	64	10	164	1	1
						1

Suffrages exprimés	274	122	18	414
Nuls	7	3	0	10
Blancs	0	0	0	0
Total	281	125	18	424

Article 2: Est proclamé(e) élu(e):

LOUADJED Louisa

SNPTES

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75 231 Paris cedex 05 - Tél.: +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

Pour le Président  
Par délégation  
Le Vice-Président